

DÉCRET

portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et la République orientale de l'Uruguay tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude fiscale, signée à Montevideo le 23 août 2013

Le Parlement wallon
a adopté
et Nous, Gouvernement wallon,
sanctionnons ce qui suit :

Article unique

La Convention entre le Royaume de Belgique et la République orientale de l'Uruguay tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude fiscale, signée à Montevideo le 23 août 2013, ainsi que son Protocole sortiront leur plein et entier effet.

ADOPTÉ PAR
LE PARLEMENT WALLON

Namur, le

Le Président,

Le Greffier,

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à

Le Ministre-Président
du Gouvernement wallon,

PAUL MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement
du Territoire, de la Mobilité et des Transports,
des Aéroports et du Bien-être animal,

CARLO DI ANTONIO

Le Ministre des Travaux publics, de la Santé,
de l'Action sociale et du Patrimoine,

MAXIME PRÉVOT

La Ministre de l'Emploi et de la Formation,

ELIANE TILLIEUX

Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie,
de l'Innovation et du Numérique,

JEAN-CLAUDE MARCOURT

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique
et de la Simplification administrative,

CHRISTOPHE LACROIX

Le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville,
du Logement et de l'Énergie,

PAUL FURLAN

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la
Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives,
délégué à la Représentation à la Grande Région,

RENÉ COLLIN